



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
**CACE/1090**

Le 21 novembre 2023

**Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**

Objet:           **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)**  
                  **–            Approbation d'une nouvelle Recommandation UIT-R**

Suite à la Circulaire [CACE/1083](#) en date du 13 octobre 2023, pour laquelle la date limite de réponse est fixée au 13 décembre 2023, l'un des documents indiqués dans cette Circulaire a été porté à l'attention de l'Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23). La Recommandation UIT-R M.[IMT.FRAMEWORK FOR 2030 AND BEYOND] a été approuvée par l'AR-23 le 16 novembre 2023.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT sous le numéro M.2160 et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire son titre.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe: 1**

**Annexe****Titre de la recommandation UIT-R approuvée**

<b>Recommandation UIT-R</b>	<b>Titre</b>	<b>Doc. N°</b>
M.2160	Cadre et objectifs généraux du développement futur des IMT à l'horizon 2030 et au-delà	Doc. 5/131(Rév.1)

---